

Interpellation

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 15-INT-395

Déposé le : 02.06.15

Scanné le : _____

Art. 115 et 116 LGC L'interpellation est une demande d'explications ou de précisions adressée au CE sur un fait du gouvernement ou de son administration. Elle porte sur une compétence propre ou déléguée du CE et peut être développée oralement devant le GC. Les questions qu'elle contient sont exprimées de telle manière que le CE puisse y répondre et sont suffisamment précises pour qu'une réponse courte y soit apportée dans le délai légal (attention : ne pas demander un rapport, auquel cas il s'agit d'un postulat).

Délai de réponse dès le renvoi au CE : trois mois.

Titre de l'interpellation

Le district de Nyon figure-t-il encore sur la carte des CFF ?

Texte déposé

La région nyonnaise est située sur un tube ferroviaire qui est l'un des seuls en Suisse à n'avoir aucun tracé de délestage. Dans les deux sens, ce tube doit contenir l'ensemble de l'offre jour et nuit et ne peut renvoyer sur un autre parcours le trafic grandes lignes, le trafic régional, le trafic local ou le trafic marchandises. De plus, il s'agit d'une région à fort développement qui a vu l'intérêt pour le transport ferroviaire croître de manière exponentielle ces dernières années. Le développement de l'offre locale en transports publics à chacune de ses extrémités, Lausanne et Genève, renforce cette croissance.

Pour pouvoir assurer à terme l'offre promise des RE au quart d'heure, les CFF construisent ou vont construire trois tronçons de quatrième voie, soit aux environs de Renens et de Chambésy pour les bouts de ligne et entre Rolle et Gland pour le centre du secteur. L'inquiétude est clairement affichée d'une part quant au financement de la partie centrale de l'installation et d'autre part quant à la capacité à terme de ces aménagements à absorber l'augmentation du trafic, particulièrement le doublement de l'offre régionale parallèle à la forte demande sur le trafic grandes lignes. La consultation des horaires CFF qui a débuté le 26 mai dernier n'est pas de nature à rassurer. Si l'on peut admettre des aménagements particuliers pendant une période de travaux, le report modal engagé de la route au rail, qui à ce jour et malgré les excellents résultats observés nécessite encore des efforts pour une maîtrise efficace de la croissance du trafic motorisé individuel, exige de ne pas diminuer les prestations en terme ferroviaire sauf en cas d'extrême nécessité et pour un temps limité.

Or, rien de tel aujourd'hui. Pire : la suppression des arrêts de l'ICN pour ou de Neuchâtel semble démontrer la fragilité de la ligne historique. La population du district et ses élus attendent des actions et des garanties et soutiennent l'engagement du Conseil d'Etat vaudois y relatif, telle que la position prise dans le cadre de la Conférence des directeurs des transports de Suisse occidentale, qui a produit un rapport de la région de planification

Ouest, PRODES 2013, en novembre 2014 concernant la cadence 15 minutes des RegioExpress entre Genève et Lausanne :

Le développement de la desserte RegioExpress, lien ferroviaire principal entre les agglomérations de la métropole lémanique, est primordial. Il vise à accompagner la croissance et le dynamisme tant économique que social de la région, et doit répondre aux surcharges planifiées à l'horizon 2030.

Je rappelle également que, malgré un record au niveau suisse des régions les plus motorisées, le district de Nyon a perdu depuis une dizaine d'années l'exploitation de six gares et que 51 communes participent depuis 2011 au financement du réaménagement des lignes de bus afin de rabattre les usagers sur les gares. Le district est ainsi bien mal payé pour ses efforts réalisés dans le domaine de la mobilité.

J'ai ainsi l'honneur de demander au Conseil d'Etat de bien vouloir répondre aux questions suivantes :

1. Quelle analyse fait le Conseil d'Etat de la suppression des arrêts des ICN à Nyon, ICN en provenance ou en direction d'Yverdon et Neuchâtel ?
2. Quelles mesures le Conseil d'Etat entend-il prendre pour que la région nyonnaise ne subisse plus de coupe dans les prestations ?
3. Quelle est la cible fixée par le Conseil d'Etat quant aux prestations ferroviaires qui serviront le district de Nyon dès la fin des contraintes liées aux travaux de et entre Lausanne et Genève ?
4. Quelle est l'analyse à terme de la capacité de la ligne Lausanne-Genève en termes de trafic régional et inter-régional que fait le Conseil d'Etat, en d'autres termes, la saturation ne risque-t-elle pas d'être au rendez-vous dès la mise en service des installations de Léman 2030 ?

Commentaire(s)

Conclusions

Souhaite développer



Ne souhaite pas développer

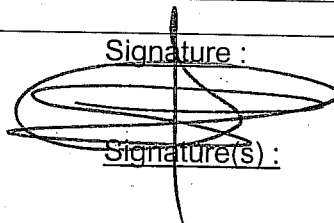


Nom et prénom de l'auteur :

Gérald Cretegny

Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature :



Signature(s) :

Liste des députés signataires – état au 2 juin 2015

Allen Catherine	Chappuis Laurent
Ansermet Jacques	Cherbuin Amélie
Apothéloz Stéphanie	Chevalley Christine
Attinger Doepper Claire	Chollet Jean-Luc
Aubert Mireille	Christen Jérôme
Baehler Bech Anne	Christin Dominique-Ella
Ballif Laurent	Collet Michel
Bendahan Samuel	Cornamusaz Philippe
Berthoud Alexandre	Courdesse Régis
Bezençon Jean-Luc	Cretegnay Gérald
Blanc Mathieu	Cretegnay Laurence
Bolay Guy-Philippe	Crottaz Brigitte
Bonny Dominique-Richard	De Montmollin Martial
Borloz Frédéric	Debluè François
Bory Marc-André	Démétriades Alexandre
Bovay Alain	Desmeules Michel
Brélaz Daniel	Despot Fabienne
Brélaz François	Devaud Grégory
Buffat Marc-Olivier	Divorne Didier
Buffat Michaël	Dolivo Jean-Michel
Butera Sonya	Ducommun Philippe
Cachin Jean-François	Dupontet Aline
Calpini Christa	Durussel José
Capt Gloria	Duvoisin Ginette
Chapalay Albert	Eggenberger Julien

Ehrwein Nihan Céline
Epars Olivier
Favrod Pierre-Alain
Ferrari Yves
Freymond Cantone Fabienne
Gander Hugues
Genton Jean-Marc
Germain Philippe
Glauser Alice
Glauser Nicolas
Golaz Olivier
Grandjean Pierre
Grobéty Philippe
Guignard Pierre
Haldy Jacques
Haury Jacques-André
Hurni Véronique
Induni Valérie
Jaccoud Jessica
Jaquet-Berger Christiane
Jaquier Rémy
Jobin-Philippe
Jungclauss Delarze Suzanne
Kappeler Hans Rudolf
Kernen Olivier

Liste des députés signataires – état au 2 juin 2015

Kunze Christian	Nicolet Jean-Marc	Schelker Carole
Labouchère Catherine	Oran Marc	Schobinger Bastien
Lachat Patricia	Papilloud Anne	Schwaar Valérie
Luisier Christelle	Pernoud Pierre-André	Schwab Claude
Mahaim Raphaël	Perrin Jacques	Sonnay Eric
Maillefer Denis-Olivier	Pidoux Jean-Yves	Sordet Jean-Marc
Manzini Pascale	Pillonel Cédric	Surer Jean-Marie
Marion Axel	Podio Sylvie	Thuillard Jean-François
Martin Josée	Probst Delphine	Tosato Oscar
Mattenberger Nicolas	Randin Philippe	Treboux Maurice
Matter Claude	Rapaz Pierre-Yves	Trolliet Daniel
Mayor Olivier	Ravenel Yves	Tschopp Jean
Meienberger Daniel	Renaud Michel	Uffer Filip
Meldem Martine	Rey-Marion Aliette	Venizelos Vassilis
Melly Serge	Rezso Stéphane	Voiblet Claude-Alain
Meyer Roxanne	Richard Claire	Volet Pierre
Miéville Laurent	Riesen Werner	Vuarnoz Annick
Miéville Michel	Rochat Nicolas	Vuillemin Philippe
Modoux Philippe	Romano Myriam	Weber-Jobé Monique
Mojon Gérard	Roulet Catherine	Wehrli Laurent
Montangero Stéphane	Roulet-Grin Pierrette	Wüthrich Andreas
Mossi Michele	Rubattel Denis	Wyssa Claudine
Neirynck Jacques	Ruch Daniel	Yersin Jean-Robert
Neyroud Maurice	Rydlo Alexandre	Züger Eric
Nicolet Jacques	Schaller Graziella	